



Guy Poeydomenge et le SMTD 65 ont fait appel de la décision du Tribunal de Pau. L'ADRISE a réagi violemment...

Guy Poeydomenge dément : « nous ne construirons pas »

BORDÈRE-SUR-L'ECHEZ.

Le tribunal de Pau a dit non : pas d'autorisation d'exploiter une usine de méthanisation sur le site de Bordères. Le SMTD a fait appel de la décision. L'ADRISE quant à elle fustige cette décision et accuse Guy Poeydomenge de vouloir quand même construire... Le président du SMTD affirme pourtant le contraire...

Si l'ADRISSE affirme que le SMTD a bien l'intention de construire malgré l'interdiction d'exploiter, Guy Poeydomenge affirme le contraire : non, il ne construira pas même s'il en a le droit. Pour autant, le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets a fait appel de la décision paloise et refuse donc d'abandonner le projet de méthanisation à Bordères.

« Cette décision n'est pas celle d'un seul homme, annonce Guy Poeydomenge. C'est celle des collectivités et d'un collectif d'élus solidaires et unanimes. Si nous avons fait appel de la décision du tribunal de Pau, c'est que nous avons des responsabilités et une mission. Notre rôle est de mener à bien ce projet qui est la pierre angulaire du plan départemental ».

Au cœur du problème, l'écologie bien sûr. Alors, ces usines sont-elles polluantes ou écologiques ? « Les différents rapports d'expertises qui ont été réalisés sur le site de l'UTV 65 s'accordent sur la légitimité et la pertinence du projet. Ils disent aussi qu'il n'y a pas de risque pour l'environnement ou pour les riverains ! Sur certains sites, il a pu y avoir des ratés. Mais certaines de ces usines de Traitement Mécano-Biologique fonctionnent parfaitement depuis plus de 20 ans. Mais celles-là, on n'en parle pas, comme pour les trains qui arrivent à l'heure. Il y a une usine semblable à Bayonne et certaines maisons sont situées à 6 mètres du

site, et il n'y a aucune nuisance. Pour Bordères, la première maison serait à 250 mètres. Faire le projet ailleurs ? Cela voudrait dire tout recommencer à zéro ».

Alors que le plaidoyer du président semble faire effet, des sifflets et des chants résonnent à l'extérieur des locaux du Grand Tarbes, désormais enveloppé de fumée : une poignée de manifestants se sont réunis pour faire entendre leur voix. Un événement qui ne fait pas dévier Guy Poeydomenge : « Le Gouvernement a donné des objectifs très ambitieux à attein-



Certaines de ces usines tournent depuis plus de 20 ans sans problème... »

Guy Poeydomenge

dre en matière de traitement des déchets. Pour le moment, 30% des déchets du 65 sont enfouis dans le Tarn et Garonne et 70% sont incinérés à Toulouse ». Le 65 a donc pour devise : « Ailleurs d'accord, mais pas chez nous »...

Parlons « gros sous » maintenant. L'ADRISSE affirme que Guy Poeydomenge tente avec cet appel un « pari à 54 millions d'euros ». Elle affirme donc que le président du SMTD a bel et bien l'intention de construire son usine en attendant la décision finale de le Cour d'Appel de Bordeaux : « Nous n'avons pas le droit d'exploiter mais nous avons le droit de construire. Mais nous ne le ferons pas ! Nous

ne sommes pas irresponsables ». Mais puisqu'il faut parfois parler d'argent, rappelez que ce projet a d'ores et déjà coûté près de 4 millions d'euros. Et la note pourrait être encore plus salée : « Si nous ne pouvons pas mener tout cela à bien, nous devons rompre notre contrat avec Vinci, l'exploitant. Or, une telle rupture entraîne une pénalité de 5% du marché prévu, soit environ 4 ou 5 millions d'euros de plus rien qu'en indemnités ». Cette réalisation représente aussi un potentiel de 22 emplois ainsi que d'une centaine d'emplois supplémentaires pendant les deux années de construction.

Quoi qu'il en soit, l'appel déposé à Bordeaux devrait durer entre 12 et 24 mois, même si le sursis déposé quant à la décision paloise sera à coup sûr un accélérateur. Donc, pas d'UTV 65 avant 3 ou 4 bonnes années. D'ici là, ce système sera peut-être déjà obsolète.

■ Paul Dalla-Rosa

Le TMB, kézako ?

Le traitement mécano-biologique (TMB) vise à recycler ou optimiser le traitement des ordures ménagères résiduelles. Il consiste en l'imbrication d'opérations mécaniques (dilacérations et tris) et d'étapes biologiques (compostage, méthanisation).